



AMAP MIEL

WITTELSHEIM
Saison 2023 /2024



WITTELSHEIM

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consom'acteur
M. FICHTER Laurent RUCHER DES MURIERS	NOM, prénom.....
49, Rue de l'Entente	Adresse.....
68260 KINGERSHEIM	Code postal, commune.....
rucher_des_muriers@hotmail.fr Tel : 03.89.50.41.64 www.rucherdesmuriers.fr	Mail..... Tél.....

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production	Production certifiée bio  Miels bénéficiant de l'IGP Miel d'Alsace 
Composition d'un panier	1 pot de 500 grammes de miel : Fleurs ou Crémeux Ou selon disponibilité : Acacia ou Tilleul

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiquées ci-dessous :

Durée de la saison complète	La saison commence le 13 avril 2023 et se termine le 7 mars 2024
Durée de la saison pour le consom'acteur	La saison commence le..... et se termine le 7 mars 2024
Point de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs - 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim
Jours de distribution / Fréquence et nombre de paniers	Les distributions ont lieu entre 18.00 et 18.45 , le premier jeudi de chaque mois 3 possibilités de fréquence sont proposées, soit : <input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers <input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois =paniers <input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = paniers Dates de distributions retenues : (cocher les dates retenues) <input type="radio"/> 13/04/23 <input type="radio"/> 04/05/23 <input type="radio"/> 01/06/23 <input type="radio"/> 06/07/23 <input type="radio"/> 03/08/23 <input type="radio"/> 07/09/23 <input type="radio"/> 05/10/23 <input type="radio"/> 02/11/23 <input type="radio"/> 07/12/23 <input type="radio"/> 11/01/24 <input type="radio"/> 01/02/24 <input type="radio"/> 07/03/24



AMAP MIEL

WITTELSHEIM

WITTELSHEIM
Saison 2023 /2024

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :	
Prix d'un panier	8 €
Chèques à remettre à l'ordre de Fichter Laurent	<p>A la signature du contrat, en début de saison, le consommateur remet au producteur par avance le ou les chèques correspondant à l'ensemble de la saison</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers 1 chèque de € encaissement en avril, ou lors de l'établissement du contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> ou</p> <p>2 chèques de € encaissement en avril, ou lors de l'établissement du contrat et en octobre 2023.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = paniers 1 chèque de € encaissement en avril, ou lors de l'établissement du contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = paniers 1 chèque de € encaissement en avril, ou lors de l'établissement du contrat.</p>

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2023/2024 : une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps bénéficier d'un **supplément** de produits par rapport à votre panier prévu, ou vous souhaitez acquérir d'autres produits transformés proposés par le producteur ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèce sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demande, ThurAmap a créé pour vous la carte à points dont la valeur est définie par chaque amap.

Pour l'amap RUCHER DES MURIERS, vous pouvez acquérir une carte **d'une valeur mini de 14 points et d'une valeur maxi de 28 points**, sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions. 1€= 1 point

Attention ! Seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amap « RUCHER DES MURIERS » pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Paiement direct au producteur lors de l'achat de la carte.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'amap miel

OUI NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les 2 parties :

Le producteur	Le consommateur
(signature)	(signature)